

Le harcèlement - Support diaporama



DIAPO 1

Le harcèlement, introduction de la présentation



DIAPO 2 – A l'origine

A l'origine le verbe « harceler » vient du vieux français « herseler » qui se traduit par « tourmenter, malmenier ».

Les deux idées majeures de ce mot sont :

REPETITION et MALVEILLANCE.

Il existe différents types d'harcèlements mais ils ont tous une incidence sur la santé des victimes.

On juge qu'il y a harcèlement quand on retrouve :

- 1) La répétition d'acte provenant de l'harceleur et qu'il soit possible qu'il **perdure**.
- 2) L'harceleur porte atteinte à la dignité de la personne qu'il harcèle que ce soit physique, psychologique ou social. On constate une situation instable par ces préjugés.

Le harcèlement est **indéniablement** une forme de maltraitance.



DIAPO 3 - Où trouve-t-on du harcèlement ?

DIAPO 4

Le harcèlement peut se trouver au travail, en famille, en couple, dans la rue, à l'école, dans la rue, sur les réseaux sociaux.

Le harcèlement peut être partout. Il n'a pas de frontière.

On notera juste que le rapport/la relation entre victime et harceleur est différente.

Au travail : entre salarié ou employeur/salarié

Le harcèlement se répercute sur le travail et ses conditions. Il peut y avoir des répercussions grave sur la santé de l'harcelé qui peut être physique et/ou mentale.

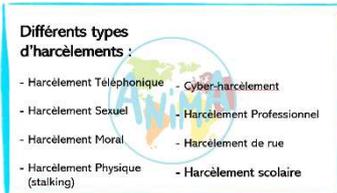
En famille ou dans un couple : Entre les « partenaires », enfant/parent, parent/enfant.

Au sein d'un couple on peut retrouve des injures, moquerie de façon répétitive. La victime se retrouve isolée de son entourage. On parle aussi souvent pour les couples de « pervers narcissiques ».



Dans la vie courante l'harceleur ne peut avoir aucun lien direct avec la victime. Mais les faits restent toujours répétitifs et déséquilibrés.

Au sein du milieu scolaire, plusieurs relations peuvent s'établir entre victime et agresseur. On peut très bien avoir un harcèlement entre professeur et élève(s) (dans les deux sens) ou entre élèves.



DIAPO 5 - Différents types d'harcèlements :

- Harcèlement téléphonique : d'après www.service-public.fr, il s'agit d'appels ou SMS malveillants et répétés qui nuisent à la tranquillité du destinataire. 2 appels insultants ou menaçants dans un court délai sont considérés comme des appels répétés et peuvent donc constituer un harcèlement téléphonique.
- Harcèlement sexuel : Il s'agit de tous les **comportements intimidants ou de contrainte de nature sexuelle**. Ces agressions peuvent être physiques, verbales ou non-verbales :
 - o Actes de violence physique, touchers ou rapprochements non consentis
 - o Commentaires ou appels sur l'aspect physique ou la vie privée de la personne, drague et compliments supposés
 - o Gestes de nature sexuelle, sifflements.

Tous ces comportements peuvent se développer à un certain degré, depuis des comportements peu gênants pour la personne harcelée jusqu'à des abus graves pouvant dériver en une possible agression sexuelle.

- Harcèlement Moral : consiste en des **conduites abusives** portant atteinte à la dignité et à l'intégrité morale de la personne, dans le but de la déséquilibrer psychologiquement. Dans la plupart des occasions, les comportements peuvent être si subtils que la victime elle-même ne s'en rend pas compte. Le harceleur exerce une influence négative sur la victime par le mensonge, des paroles diffamatoires, ainsi que par une déformation de la réalité.

À ses débuts, le harcèlement fait naître un sentiment d'instabilité chez la victime, qui finit par perdre confiance en elle et en les autres, générant une sensation d'impuissance et d'anxiété qui peut dériver en dépression ou suicide.

Le harcèlement moral peut avoir lieu dans tous les domaines : dans le milieu professionnel, scolaire, en couple ou dans tout type de relation.

- Harcèlement Physique (stalking) : Il s'agit de poursuivre de façon constante et invasive la victime pour établir un contact avec elle contre sa volonté. Ce type de harcèlement trouve son origine dans une **obsession** que le harceleur développe envers l'autre personne, avec des comportements tels que :

- Espionner la victime
- La poursuivre
- L'appeler et/ou essayer d'entrer en contact avec elle de manière intrusive
- La menacer
- Comportements violents envers la personne harcelée.

- Cyberharcèlement : Bien qu'il soit aussi connu sous le nom de harcèlement virtuel, il est tout à fait réel. C'est le plus contemporain de tous les types de harcèlement : ici, le harceleur ou le groupe de harceleurs se sert des moyens de communication digitaux ou des réseaux sociaux pour perpétrer une série d'offensives personnelles :

- Propagation de fausses rumeurs Raids sur les réseaux publics de la personne (insultes en masse)
- Envoi de messages privés aux contacts de la personne
- "Revenge porn" : diffusion d'images à caractère intime de la personne sans son consentement
- Création de faux profils usurpant l'identité de la personne pour la dénigrer.

La motivation principale d'un cyber-harceleur est de causer du mal-être et de l'angoisse psychologique et émotionnelle chez la victime.

- Harcèlement Professionnel : est une **forme de maltraitance** qui se crée au sein de l'environnement de travail. Ce harcèlement, qui peut être mené à bien par une ou plusieurs personnes, se fait surtout au niveau psychologique : menaces, moqueries, fausses rumeurs, isolement de la victime du reste du groupe. Le harcèlement peut aussi virer en comportements violents, devenant ainsi un cas de harcèlement avec agression. L'environnement professionnel devient une source de stress pour la victime.

Harcèlement de rue : est un comportement spécifique des espaces publics et semi-publics consistant en l'interpellation d'inconnus par des commentaires ou messages irrespectueux, intimidants, insultants ou menaçants. Ce harcèlement se fonde sur des discriminations de sexe, de genre ou d'orientation sexuelle.

- Sifflements, interpellations
- Commentaires sexistes
- Insultes
- Attouchements.

Fruit d'une éducation et d'une culture ambiante sexistes, le **harcèlement de rue** est principalement mené par un groupe majoritaire dans l'espace public (les hommes), pas forcément sensibilisés à cela, envers des femmes et des personnes LGBT (Lesbien, Gay, Bisexuel et Transgenre). Longtemps considéré comme commun et quotidien pour des milliers de personnes, on en parle de plus en plus depuis quelques années, à tel point que la loi a enfin déclaré qu'il était illégal.

L'accumulation et/ou la violence du harcèlement de rue crée un environnement hostile, porte atteinte à la dignité et à la liberté des personnes, qui peuvent avoir peur de sortir dans les espaces publics. Souvent vu comme de la drague par les responsables, le harcèlement de rue en est pourtant totalement à l'opposé : si la drague se fait à deux, le harcèlement de rue est la responsabilité d'une seule personne qui outrepassé consciemment l'absence de consentement de l'autre.

- *Harcèlement scolaire (cf video de présentation sur la diapo suivante)*

D'après <https://www.psychologue.net/articles/quels-sont-les-differents-types-de-harcelement>

Le harcèlement est une forme de maltraitance. Elle peut être morale ou physique.



DIAPO 6 – Le Harcèlement scolaire, qu'est-ce que c'est ?
(1'42)



DIAPO 7 – Le Harcèlement scolaire

Selon l'Education Nationale, le **harcèlement** se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Cette violence se retrouve aussi au sein de l'école : elle est le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre.

« Le harcèlement vise la destruction progressive d'un individu ou d'un groupe par un autre individu ou un groupe, au moyen de pressions répétées destinées à obtenir de force de l'individu quelque chose contre son gré et, ce faisant, à susciter et entretenir chez l'individu un état de terreur », Anne Bilheran, Docteure en Psychopathologie.



Diapo 8 - Schéma du harcèlement

Il y a 3 acteurs dans le schéma du harcèlement.

Le harcelé qu'on peut aussi appeler la victime

Par définition la victime est une personne qui subit l'injustice de quelqu'un ou qui souffre.

Le harceleur qui s'acharne sur une ou des personnes de façon systématique.

Et puis il y a les spectateurs actifs ou passifs

Actifs ce sont ceux qui vont rire aux vanes par exemple mais ils peuvent très bien alimenter le harcèlement subit en « suivant » le harceleur.

Passifs, ce sont ceux qui voient/constatent les actions sans rien dire. Ils ont souvent peur d'être les suivants à se faire harceler s'ils disent quelque chose.



DIAPO 9 - Les raisons des attaques d'harcèlement peuvent être multiples....

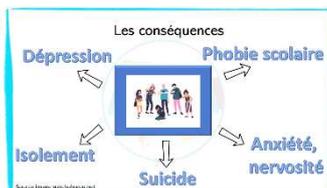
Les attaques d'harcèlement se construisent sur le rejet de la différence et sur la stigmatisation de certaines caractéristiques, comme :

- L'apparence physique (poids, taille, couleur ou type de cheveux),
- Le sexe ou l'identité de genre (garçon jugé trop efféminé, fille jugée trop masculine, sexisme)
- L'orientation sexuelle,
- Un handicap (physique, psychique ou mental), un trouble de la communication qui affecte la parole (bégaiement, bredouillement)
- L'appartenance à un groupe social ou culturel particulier



DIAPO 10 – En quelques chiffres

Depuis 2017, le harcèlement scolaire concernait 700 000 élèves.
12% d'élèves de primaires sont harcelés
10% de collégiens sont harcelés
4% des lycéens sont harcelés
1 jeune sur 5 se fait cyberharceler
Cela touche également majoritairement les filles.



DIAPO 11 – Les conséquences

Les conséquences peuvent être multiples. Dépression, Isolement, phobie scolaire, anxiété, nervosité, mal-être, baisse d'estime de soi, décrochage scolaire, ... et suicide
Ces effets peuvent se poursuivre adulte.



DIAPO 12 – Revue de presse

Extrait de *L'express*, Marion Harcelé à en mourir, article publié le 10/04/2016

« Marion, 13 ans, est morte le 13 février 2013. La veille de la Saint-Valentin, cette jolie brune aux longs cheveux a noué un foulard autour de son cou gracile et s'est pendue dans sa chambre d'enfant, chez elle, à Vaugrigneuse (Essonne). A la rambarde de son lit en hauteur, elle a accroché son portable au bout d'un fil. Comme si elle voulait le tuer, lui aussi. Faire taire pour toujours les textos d'insultes et de menaces. Rompre avec ces réseaux si peu sociaux qui, parfois, font de l'adolescence un enfer.

La jeune fille a laissé deux lettres à l'attention de son collègue, l'établissement Jean-Monnet de Briis-sous-Forges. Sur l'enveloppe, elle a griffonné son matricule d'élève: 320. "Pour la 4eC et tout les autres [sic]. Marion s'excuse: "Je voudrais demandez pardon, a tout ce que j'ai fait souffrir ou quoi que ce soit."

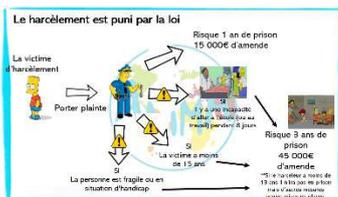
Elle est "dsl [désolée] pour les larme sur la feuille." Mais Marion accuse, également: "Vous êtes allez beaucoup trop loin dans cette histoire. "Faux-cul", "sans amie", "on va te niker à ton retour", "bolosse", "sale pute", "connasse"... OK, je n'ai pas réussi à dire tout ce que j'avais sur le coeur, mais maintenant je le fais, même si mon coeur ne bat plus... Ma vie a déraiper et personne ne la compris..." Elle cite quelques prénoms. Dont celui de Laura (1): "Arrête je t'en supplie de crier "mais quelle salope" en plein cours!" La seconde missive tient en cinq mots: "Mes meilleurs souvenirs avec vous." Sous ce titre, la page est vierge. »

D'après l'UNICEF, la violence est la 4^e cause de mortalité chez les jeunes. Et le harcèlement c'est de la violence !



DIAPO 13 – Tous concernés !

Vidéo (4'59) de Nino Arrial – Youtubeur (GRAVE !)



DIAPO 14 - Le harcèlement est puni par la loi

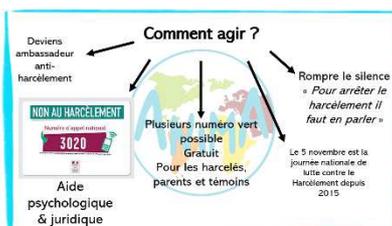
Le harcèlement est un délit puni par la loi. Le harcelé a le droit de porter plainte contre les personnes qui lui nuisent.

Les agresseurs risquent : 1 an de prison et 15 000€ d'amende

La peine encourue peut être majorée par le tribunal à 3 ans de prison et 45 000€ si le harcèlement présente des circonstances aggravantes ;

- La victime a moins de 15 ans ;
- Le harcèlement qui a entraîné une incapacité totale de travail de plus de huit jours (anxiété, stress...) ;
- Le harcèlement qui a été commis sur une personne dont la vulnérabilité (âge, maladie, infirmité, déficience physique ou psychique, état de grossesse...) est apparente ou connue de l'auteur.

Si l'harceleur a 13 ans ou moins, il n'ira pas en prison mais des mesures juridiques et d'éloignement seront mises en place. Selon les cas le harcèlement peut être jugé comme violence volontaire, ce qui alourdit la peine. Et si la victime dans ce cas précis était mineure, elle peut porter plainte jusqu'à ses 38 ans.



DIAPO 15 – Comment agir ?

(lire le diaporama)



DIAPO 16 – Les associations qui aident...

Citer les associations et les ressources sur la diapo.
Donner le répertoire pratique des numéros importants



DIAPO 17 – Campagne de sensibilisation – 2020

Vidéo (2'46)



DIAPO 18 – Campagne de sensibilisation – Prix 2020

Les 5°2 du collège Jean Macé dans la Drome
Vidéo (2'00)



DIAPO 19 – FIN

« La Liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres »
John Stuart Mill